

UNE CHARTE ROYALE DE PARTAGE DES TERRES

A PYLOS

§ 1. En dehors d'un groupe de tablettes (classe S- de PY et KN notamment) dans lesquelles le signe syllabique 74 (*ZE*) est employé comme idéogramme avec le sens de «paire» (donc abréviation de ζεύγος), la valeur de ce même signe *ZE* doit être tout à fait différente dans deux autres tablettes de Pylos dans lesquelles il est aussi employé comme idéogramme. Dans An218 la présence de l'idéogramme *100 VIR¹ (cinq fois) a permis à Bennett de ranger ce document dans la classe A-. En revanche, seule la fonction idéographique de *ZE* dans Sn64 a pu inviter, au premier abord, à affecter cette tablette du préfixe S-.

Une première analyse montre en effet que la fonction et la valeur de *ZE* dans An218 et Sn64 n'ont rien à voir avec celles que ce signe a dans l'autre groupe de documents dont il a été question. Dans ces deux tablettes, *ZE* n'est pas précédé d'un autre idéogramme indiquant les objets dénombrables dont on enregistre les «paires». En outre, dans Sn64 *ZE* est suivi de l'idéogramme *171 (.2, 4, 6, 13) pourvu d'indications numériques (chiffres 3 ou 6), si bien que *171 est sans doute une unité fractionnaire de *ZE*. De son côté, *ZE* doit indiquer la chose et, en même temps, l'unité la plus grande avec laquelle on la mesure (cf. *120 FRUMENTUM indiquant le blé et l'unité la plus grande de mesure). L'idéogramme *171 possède sans doute aussi cette double fonction (à l'encontre de ce qui arrive avec les unités fractionnaires qui suivent FRUMENTUM etc.), car il figure tout seul dans Sn64.5, 7 (où le manque d'espace pourrait, au besoin, être invoqué pour expliquer l'absence de *ZE*), et dans KN G464.1, 2 et

¹ Pour les références numériques aux idéogrammes, voir M. Ventris, *Minos* IV, 1956, p. 5. Nous utilisons le latin pour les traductions des idéogrammes, comme nous avons proposé dans *Minos* III 2, 1955, p. 160, et il a été reconnu avantageux au Colloque International sur les Textes Mycéniens, tenu à Paris en avril 1956.

519.1a (où un tel essai d'explication ne serait pas valable)¹. Les données dont nous disposons sont malheureusement insuffisantes pour établir la *ratio* *171/*ZE*. La mention *171 12 dans Sn64.7 permet seulement de conclure qu'elle était plus petite que 1/12. On constate d'autre part que les indications numériques de *171 sont, ou bien 3, ou bien 6, ou bien 12, ce qui pourrait suggérer une *ratio* 1/24. Au contraire, dans les tablettes où *ZE* signifie «paire», l'idéogramme qui parfois vient après *ZE*, *15 (*MO*, abréviation de μόνρος) est toujours pourvu de l'indication numérique 1.

A supposer qu'il ne s'agisse pas d'objets dénombrables, la chose indiquée n'est ni pesée, ni mesurée par son volume, puisque dans ce cas on s'attendrait à l'emploi des idéogrammes numéros *110 à *118 (*21 et *2 y compris). D'autre part, le fait que *ZE*, aussi bien que son unité fractionnaire *171, signifient et la chose et les unités par lesquelles elle est mesurée, suggèrent que l'emploi de celles-ci était univoque, c'est à dire, qu'elles ne servaient qu'à mesurer cette chose. Or, ces caractères ne conviennent guère qu'aux unités de surface de terre, ce qui d'ailleurs est indirectement indiqué par l'en-tête de la deuxième partie de Sn64 portant la mention *o-da-a₂ ko-to-na e-ko-te*. Nous proposons de traduire *ZE* par *IUGERUM* et *171 par *ACTUS*, termes latins qui ne sauraient suggérer rien sur la valeur absolue et relative de ces unités.²

§ 2. L'expression *ko-to-na e-ko-te* = κτοίνας ἔχοντες montre donc que le sujet de Sn64 a quelque rapport avec la propriété. D'autre part le mot *a-ke-re-se*, qui est une forme de ἀγρέω³ «prendre, saisir, choisir» indique bien que les personnages enregistrés reçoivent quelque chose, qui ne peut être, si nos hypothèses sont fondées, que des lots de terre. Il s'agit évidemment d'une distribution.

¹ Dans KN G464.1, 2, quatre unités de *171 figurent suivies de *HORDEUM* avec des sous-multiples. Ceci suggère un rapport de *171 avec les céréales (voir plus loin).

² M. Lejeune, *Rev. de Philol.* XXIX, 1955, p. 153, avait déjà signalé, pour Sn64(01), que l'idéogramme *ZE* «y désigne, visiblement, une unité d'arpentage (*ζεδυρος, non attesté en ce sens en grec du premier millénaire; mais cf. lat. n. pl. *iugera*), d'ailleurs pourvue de sous-multiples».

³ Interprétation figurant déjà dans M. Ventris-J. Chadwick, *Evidence*, p. 101.

§ 3. La présence de l'idéogramme IUGERUM dans PY An218.10-16 n'est pas la seule analogie de cette tablette avec PY Sn64, car justement l'en-tête de ces mentions *o-da-a₂ e-ke-jo-to a-ko-to-no* (An218.9) fait allusion, par le mot *a-ko-to-no* = ἄκτοινοι «sans κτοίνα», au même sujet que Sn64. Et l'hypothèse d'après laquelle il s'agirait, dans An218 aussi, d'une distribution de terres est d'autant plus vraisemblable qu'on est frappé par la présence d'un *i-je-[re]-u da-i-ja-ke-re-u* «prêtre chargé du partage des terres»¹, à la ligne 3 de cette tablette. A ce sujet on se rappellera que les bornes en Grèce étaient sacrées et placées sous la protection de Zeus Ὀρειος, et que, à Athènes, on connaît l'existence d'un ἱερεὺς λιθοφόρος, auquel on attribue la fonction de placer les bornes.² On constate, au surplus, que la famille de mots *ko-to-na*, *a-ko-to-no*, *ko-to-no-o-ko*, *ko-to-na-no-no* n'est attestée, à Pylos, que dans An218 et Sn64 en dehors de la classe E- (et de l'étiquette Wa784).

De son côté, le début de An218 par le groupe *o-da-a₂*, toujours employé après une ou plusieurs mentions qui précèdent³, invite à envisager un groupe de tablettes (semblable à ceux que forment les documents de la série An portant la mention *o-ka*, la série Ma, les classes E-, N-, T- de Pylos), dont An218

¹ «Priest and land-divider», déjà L. R. Palmer, *Trans. Philol. Soc.* (= *TPhS*) 1954, p. 53 n. 1.

² *IG III* 296 = II-III₂ 5077. Pour cet aspect de Zeus, voir M. P. Nilsson, *Gesch. der griech. Religion*, I₂, München 1955, p. 205.

³ Le groupe *o-da-a₂* n'est attesté jusqu'ici qu'à Pylos. Son rôle adversatif saute aux yeux notamment dans les documents de la série Ma, où il ne figure qu'à la deuxième ou troisième ligne et introduit toujours des exemptions (*o-da-a₂... o-u-di-do-si*), ou bien des cas particuliers (Ma193.3b, 365.2). Cette fonction est également évidente dans la série En, où ce groupe sert à introduire, après la mention du propriétaire de la *ko-to-na*, les mentions des fermiers (*o-na-te-re* ou bien, avec le mot de la ferme, *o-na-to*). Les seules attestations de *o-da-a₂* comme premier mot d'une tablette se trouvent dans Eb317, 847, 901, Eq146. Or, il s'agit là de tablettes qui font partie de groupes, et dans lesquelles *o-da-a₂* introduit toujours la mention de *o-na-to* (-*ta*); il présuppose donc la mention précédente d'une *ko-to-na*, tout comme dans En. Par conséquent, *o-da-a₂* de An218.1 est isolé. La transcription grecque de ce groupe syllabique est obscure. Dans On300.9 *o-de pa-a₂ pe-ra-ko-ra-i-jo*, les deux premiers groupes jouent un rôle semblable à *o-da-a₂* (ὄς δέ παι [χ^w αι?], cf. cypriote ἴδε παι, Cauver-Schwyzler, *Delectus*, 679.12) et invitent à voir dans *o-da-a₂* la particule postpositive δέ, avec élision.

ne serait pas le premier membre. Or, dans la série An aucune tablette n'a été jusqu'ici publiée dont la structure formelle et le contexte syllabique permettent de l'associer avec An218. Certes, la tablette mutilée An830 + 907 présente l'idéogramme *DA* (6, 9), interprété comme «household or parcel of land»¹, et le mot *ke-ke-me-no* (.2, 6, et très probablement 9); mais ni ces deux éléments, ni la disposition de la tablette ne permettent de la mettre dans un rapport étroit avec An218. Le mot *o-pe-ro-te* de An218.I porterait, de son côté, à songer à An724 dans laquelle *o-pe-ro-te* et *o-pe-ro-ta* sont plusieurs fois attestés; mais la disposition formelle en est très différente, et il n'y est pas question de *κτοῖναι*, mais de rameurs absents de la base navale de *ro-o-wa*.

C'est ainsi que dans «the now more nearly complete archives of Pylos»², Sn64 est le seul document qui, et par sa disposition formelle et par son sujet, ait toutes les chances de présenter le contexte qui précède An218³. Malheureusement le début de Sn64 est mutilé, si bien qu'on est privé d'un renseignement précieux. Il est, cependant, vraisemblable qu'on y avait écrit une formule du type très connu *o-de-ka-sa-to*, *o-do-ke*, *jo-do-so-si* (voir § 9).

§ 4. Voici les deux textes réunis et ordonnés suivant notre hypothèse de travail:

Sn64

	<i>pa₂]-si-re-wi-jo-te</i>	
	<i>]-ja mo-ro-pa₂ to-to we-to o-a-ke-re-se</i>	IUGERUM I ACTUS 3
	<i>ka-do-wo mo-ro-pa₂ o-u-ge a-ke-re-se</i>	IUGERUM I
	<i>ru-ro mo-ro-pa₂ o-u-ge a-ke-re-se</i>	IUGERUM I
.5	<i>ku-ru-me-no mo-ro-pa₂ i-te-re-wa ko-re-te to-to we-to [o]-a-ke-re-se</i>	ACTUS 6
	<i>pe-ri-mo ti-mi-ti-ja ko-re-te to-to-we-to [o]-a-ke-re-se</i>	IUGERUM I ACTUS 3
	<i>pe-ri-me-de-o i-65 po-so-ri-jo-no te-ra-ni-ja (a-ke-re-se) to-to-we-to o-a-ke-re-se</i>	IUGERUM I ACTUS 12
.8	<i>po-ki-ro-go e-ge-o a-to-mo</i>	
	(vacant 3)	
.12	<i>o-da-a₂ ko-to-na e-ko-te</i>	
	<i>e-ta-wo-ne-u to-to-we-to o-a-ke-re-se</i>	IUGERUM I ACTUS 6
	<i>a-qi-zo-we (to-to) to-to-we-to o-a-ke-re-se</i>	IUGERUM I [

¹ E. L. Bennett, «The Landholders of Pylos», *Amer. Journal of Archaeol.* LX, 1956, p. 120.

² Bennett, *art. cit.*, p. 133.

³ L'aspect paléographique de la question devra être réservé, faute de données de cette nature sur ces deux tablettes.

- .15 *ne-ge-u e-te-wo-ke-re-we-i-jo to-to-we-to o-a-ke-re-se* IUGERUM I [
me-wi e-ru-ta-ra me-ta-pa ki-e-wo to-to-we-to o-a-ke-re-se IUGERUM I [
 (vacant 6)

An218

- o-da-a₂ a-na-ke-e o-pe-ro-te* [
ri-so-wa i-je-re-u] VIR I
ne-wo-ki-to i-je-[re]-u da-i-ja-ke-re-u VIR I
ro]-u-ko ku-sa-me-ni-jo me-ta-pa VIR I
 .5 *a-e-ri-go-ta* [] *o-wi-to-no* VIR I
ai-ko-ta a-da-ra-[--] VIR I
 (vacant 2)
o-da-a₂ e-ke jo-to a-ko-to-no
 .10 *pa-ku-ro₂ de-wi-jo* IUGERUM I
]-ka-re-u e-ko-me-na-ta-o 34-te IUGERUM I
] *ke-ki-jo* IUGERUM I
] *me-ta po-ru-da-si-jo* IUGERUM I
] *me-nu-a₂* IUGERUM I
 .15 *ma-ra-te-u a-pu-ka* IUGERUM I
 -] *go-te-wo i-65* IUGERUM I
 .r *di-we-si-po-u ti-mi-to-go-[*

Les restitutions sont celles de Bennett. Dans Sn64.1 le facsimilé de Bennett ne permet de lire que]-re-wi-jo-te, mais Bennett a bien voulu me confirmer sa lecture; .7 a-ke-re-se, entre parenthèses, est une erreur mécanique évidente; le scribe a recommencé par la suite avec la formule to-to-we-to o-a-ke-re-se; .14 to-to est une dittographie; An218.r Meriggi: *di-we si-po-u ti-mi-to go-[* Bennett.

§ 5. Les personnes recevant des terres sont classées en trois catégories, suivant un ordre logique.

CATÉGORIE A: Individus figurant sous l'en-tête *pa₂]-si-re-wi-jo-te* dans Sn64.2-8, c'est à dire, recevant les terres en leur qualité de βασιλεύοντες. Il s'agit de personnages très importants (voir § 10).

CATÉGORIE B: Individus recevant des κτοῖναι, c'est à dire des terres en propriété¹, dans Sn64.12-16.

CATÉGORIE C: Individus recevant des terres (puisque la surface qui leur est attribuée figure à côté du nom de chacun), mais non en propriété (puisque ils sont ἀκτοῖνοι), dans An218.10-16. Donner à la forme verbale *e-ke-jo-to* de l'en-tête de C le sens de «rester sans propriété» est une interprétation insuffisante. Je propose de donner

¹ Voir notamment Palmer, *TPhS* 1954, p. 26.

à ce verbe mycénien le sens très précis de «être établi sur la terre communale» qui se dégage du participe *ke-ke-me-na* (et *ke-ke-me-no*), appliqué précisément à la terre communale.

§ 6. Or, cet ordre logique de A, B, C est interrompu par la mention, après B, sous l'en-tête *o-da-a₂ a-na-ke-e o-pe-ro-te* (An 218.1), de cinq personnages, lesquels ne bénéficient évidemment pas de l'assignation des terres, mais doivent jouer un certain rôle dans cette affaire, rôle qu'il s'agit justement de préciser.

A considérer ces personnages eux-mêmes, on constate la présence de deux prêtres: .2 *ri-so-wa i-je-re-u*, portant un nom de personne non attesté ailleurs, et .3 *ne-wo-ki-to i-[je]-re-u da-i-ja-ke-re-u* Νεφοχίτων ἱερεὺς δαΐαγρεὺς qui doit être le même personnage *ne-wo-ki-to* qui figure deux fois dans le régiment de Φάλπαλος (*wa-pa-ro-jo o-ka*, An656.1, 7)¹; devra-t-on penser qu'il accompagnait les troupes en tant que prêtre, comme Calchas dans l'*Iliade*? Les trois autres (.4 *ro]-u-ko ku-sa-me-ni-jo*, .5 *a-e-ri-go-ta*, 6. *ai-ko-ta*) sont des *e-ge-ta*, des «comtes», hauts dignitaires de l'entourage du ράναξ², figurant chacun dans un régiment ou ὀρχά: *ro-u-ko ku-sa-me-ni-jo* (An519.15-16) dans la *to-ro-o o-ka*; *ke-ki-jo* (patronymique) *a-e-ri-go-ta* (An657.11-12) dans la *ma-re-wo o-ka*; *ai-ko-ta* (An657.4) dans la *ne-da-wa-ta-o o-ka*. Sur les indications de lieu suivant, dans An218, les noms de ces trois *e-ge-ta*, voir § 16.

La fonction du prêtre δαΐαγρεὺς est claire. Dans *ri-so-wa i-je-re-u* qui est cité le premier, on devra sans doute voir un prêtre de rang supérieur, peut-être un prêtre de Zeus, protecteur des limites de terres (voir § 3; devra-t-on compléter la lacune *ri-so-wa i-je-re-u [de-wi-jo]?*). Les trois «comtes» sont sans doute des délégués du ράναξ, car c'est le roi qui dispose, en vertu de son droit, de tout le territoire du royaume³. On se rappellera, par ex., les passages homériques I 291 ss., où Agamemnon offre à Achille sept villes de Pylos, et ξ 63 s.:

οἶά τε ὦ οἰκῆϊ ἄναξ εὖθυμος ἔδωκεν
οἶκόν τε κληῖρόν τε πολυμνήστην τε γυναῖκα.

La mission de ce «comité» officiel est expressément indiquée par l'en-tête *o-da-a₂ a-na-ke-e o-pe-ro-te* dont la transcription ἀνάγειν

¹ Sur les tablettes PY An comportant le mot *o-ka*, voir l'étude fondamentale de Palmer dans ce même fascicule de *Minos*, p. 120 ss.

² Palmer, *TPhS* 1954, p. 51.

³ M. P. Nilsson, *Homer and Mycenae*, London 1933, p. 236 s.

ὄφελοντες est évidente et dont l'interprétation pose le problème du sens de ἀνάγειν. La présence de deux prêtres a pu suggérer le sens de «sacrifier», «faire une offrande»¹; mais on obtient ainsi un sens précaire et, par surcroît, on se heurte à la chronologie très tardive de ce sens pour ἀνάγειν, qui n'est attesté qu'avec un complément ταύρους à Pergamon au II^e siècle av. J. C. (Dittenberger, *Orientalis Graeci Inscriptiones Selectae* 764.47), ce qui n'est point dû au hasard, car les textes grecs du I^{er} millénaire font très souvent mention de sacrifices. On pourrait essayer également de traduire ἀνάγειν par «amener (dans leurs terres)», avec un emploi absolu. Mais la solution nous est offerte par l'emploi du verbe simple ἄγειν pour indiquer l'action de tracer une ligne (Thucydide VI 99.2 ἄξειν τὸ τεῖχος, Hérodote II 158.3 ἤκται ἡ διῶρυξ), dans l'espèce un sillon (Théocrite X 2 ὄγμον ἄγειν), expression dont l'ancienneté est assurée par le fait établi que ὄγμος «sillon» est formé justement sur la racine de ἄγειν. Ajoutons que le composé ἀνάγειν est employé par Aristote, *Métaph.* 1051^a 25, avec le sens de «tracer une ligne», ce qui suppose l'existence de cette même expression dans le vocabulaire concret, d'où un tel emploi technique a pu être tiré. On devra donc traduire ἀνάγειν ὄφελοντες par «(ceux) qui doivent tracer les sillons (qui servent comme limites des terres)» et se rappeler, par exemple, le rôle du sillon dans le rituel de la fondation de Rome, pour marquer l'enceinte de la ville.

D'autre part, on lit sur le verso de An218, et un peu au dessous de l'en-tête de C, une ligne que, faute d'espace, le scribe n'a pas pu écrire après la dernière ligne de C: *di-we-si-po-u ti-mi-to-go-*[². Les deux derniers signes du premier groupe son douteux; en tout cas, *di-we-* indique un rapport avec Zeus. *ti-mi-to-go-*[peut être transcrit par θεμι(σ)τοκ^wόλος, ce qui est la seule identification possible avec un mot du I^{er} millénaire (*hymn. hom. Démét.* 103)³. En tout cas *ti-mi-to-go-*[est un composé exprimant, comme beaucoup d'autres, une profession, et le premier membre *ti-mi-to-* doit contenir le mot θέμις, employé souvent au pluriel θέμιστες, avec le sens de «justice». Or, la

¹ Palmer, *TPhS* 1954, p. 53 n. 1.

² Séparation des mots d'après P. Meriggi, *Glossario Miceneo*, Torino 1955, p. 75; Bennett lit *di-we si-po-u ti-mi-to go-*[. Le facsimilé ne permet pas de trancher cette question.

³ Cf. hom. δικασπόλος. Pour la voyelle de liaison -o-, cf. le composé *a-pu-ko-wo-ko* (Ab210, Ad671) ἀμπυκο-φοροί.

fonction de ce personnage, mentionné après C, de même que le «comité» vient après A-B, ne peut guère être que celle de veiller à la justice de la distribution faite aux individus de C. On a donc un comité de cinq individus chargés de tracer les limites des lots de terres que doivent recevoir les gens importants de A et des propriétés des gens de B, tandis que pour faire la distribution aux gens plus humbles de C, qui reçoivent les terres seulement en location, et tous la même superficie (I IUGERUM), il n'y a qu'un seul fonctionnaire, de rang inférieur sans doute. La disposition du texte réuni de Sn64+An218 est, par conséquent, toujours logique.¹

§ 7. La formule *to-to we-to o-a-ke-re-se* se trouve dans toutes les mentions de B, et dans celles de A sauf à côté de *po-ki-ro-go e-ge-o a-to-mo* (Sn64.8), sans qu'on puisse donner l'explication de cette absence, et sauf dans les lignes (.3 et 4) où elle est substituée par cette autre formule *o-u-ge a-ke-re-se* à valeur négative. Au contraire, elle manque complètement dans C.

L'absence de la détermination temporelle *to-to we-to* à côté de *o-u-ge a-ke-re-se* tient peut-être au caractère négatif de l'expression.

Le sens de *a-ke-re-se* ne peut pas être «prendre, saisir», puisque on devrait s'attendre, dans ce cas, à lire ce mot aussi dans C, dont les individus reçoivent des terres, eux-aussi, mais bien celui de «choisir», sens de ἀγρέω dont l'ancienneté est assurée par la coïncidence d'un mot du vocabulaire religieux (Hesychius ἀγρεταί· παρὰ Κῶοις ἐννέα κόραι κατ' ἐνιαυτὸν αἰρούμεναι πρὸς θεραπείαν τῆς Ἀθηνᾶς) avec un emploi juridique attesté à Lesbos (IG XII 2.6.33 οἱ ἀγρεθεντες ἄνδρες «les délégués») et avec l'hapax homérique ἀυτάγρετος «choisi par soi-même» (π 148).

Il en résulte donc que ce sont les individus des deux catégories supérieures qui peuvent choisir leurs terres. Ceux de C, établis sans propriété sur la terre communale, ne jouissent pas, naturellement, de ce privilège.

§ 8. Une autre question qui se pose est celle de savoir s'il s'agit d'une distribution de terres qui a déjà eu lieu, au moment

¹ Il est important de constater que le βασιλεύς qui figure dans quelques tablettes de la série Jn, apparemment pour contrôler le pesage du bronze, est cité, lui aussi, après les noms des forgerons: PY Jn431.6, 601.8, 845.7.

où Sn64+An218 a été rédigé, où bien si ces documents contiennent les instructions dictées pour le partage par le *φάναξ* de Pylos.

Sans sortir de An218, le participe *o-pe-ro-te* (.1) « devant, ayant l'obligation de » suppose que le partage des terres doit avoir lieu après la rédaction du document. Mais la forme verbale *e-ke-jo-to* (.9) semble être *prima facie* un prétérit *ἐκειο(ν)το* avec désinence de 3.^e personne du pluriel -οτο (résultant de **-ητο*) ou bien -ντο (désinence **-onto* de quelques formations athématiques). Cependant on aurait alors le seul cas de prétérit à augment dans les textes mycéniens.¹ En fait, on peut également interpréter cette forme comme un composé à préverbe *ἐν-*, au présent *ἐγ-κείο(ν)τοι*, ou, encore mieux et d'accord avec le temps suggéré par *ὀφείλοντες*, au futur *ἐγ-κείοντοι*, qui nous fournit le correspondant mycénien pour l'interprétation du futur homérique *κείω*². Quant au préverbe *ἐν-*, on comparera l'emploi de *e-ne-e-si* = att. *ἔνεισι*, ayant comme sujet les barons tributaires *te-re-ta* = *τελεσταί* établis dans les terres de *pa-ki-ja*, dans PY En609.2. Dans Sn64, *a-ke-re-se* ne peut être que le futur *ἀγρήσει*, étant donné que dans le seul dialecte où *ἀγρέω* s'est maintenu vivant, on trouve attestée pour l'aoriste la forme *ἤλον*,³ qui correspond à l'att. *εἶλον*, ce qui invite à penser qu'un aoriste **ἄγρησε* n'a jamais existé.

On peut donc conclure que, tous les verbes étant des futurs ou ayant un sens analogue, le document Sn64+An218 enregistre les conditions dans lesquelles la distribution des terres doit avoir lieu.

§ 9. Il importe aussi de signaler que la place occupée par l'expression *o-a-ke-re-se* est tout à fait exceptionnelle. Les formules composées de *o-* ou bien *jo-* plus une forme verbale personnelle se trouvent toujours comme le premier groupe syllabique dans l'en-tête des tablettes où elles sont attestées: PY Vno1.1 *o-di-do-si*, An657.1 *o-u-ru-to*, Un267.1 *o-do-ke*, Eq213.1 *o-wi-de*, Pn30.1 *o-de-ka-sa-to*, Nn228.1

¹ E. Risch, *Colloque International sur les Textes Mycéniens, Paris 1956, Brochure préliminaire (= Colloque)*, p. 100 ss.

² Les formes homériques ont des désinences actives (*κείοντες*, *κείω*, *κατακείετε*, *κείμεν*). Pour le problème de l'origine de ces formes (futurs avec -σ- ammi, ou bien subjonctifs athématiques), voir P. Chantraine, *Gramm. homérique I*, Paris 1942, p. 453.

³ Trois fois chez Sapho et cinq chez Alcée. Pas un seul exemple de *αἶρέω*. Voir les index de *Poetarum Lesbiorum Fragmenta*, ed. E. Lobel et D. Page, Oxford 1955.

o-o-pe-ro-si, Vn130.1 *o-ze-to*, Cn608.1 *jo-a-se-so-si*, Jn829.1 *jo-do-so-si*, Cn3.1 *jo-i-je-si*.¹ A en juger par sa place, la formule *o-a-ke-re-se* ne doit pas remplir la même fonction que les autres formules du même type, placées au commencement de la tablette pour indiquer la nature de l'opération enregistrée dans celle-ci. Le verbe *a-ke-re-se* n'indique pas en effet le contenu général du document («recevoir» des terres), mais seulement un aspect de cette opération («choisir»); cet aspect peut ne pas être accompli (*o-u-ge a-ke-re-se*), mais l'opération générale ne se réalise pas moins, puisqu'on mentionne la superficie que les personnages recevront sans choisir. La négation *o-u-ge* est donc, ici comme ailleurs, l'équivalent mycénien de l'att. οὔτε «et ne...pas»².

Pour le commencement de Sn64.1 on est tenté donc de restituer une formule telle que (*j*)*o-de-ko-so-si* ὡς δέξονται, ou bien (*j*)*o-e-ko-so-si* ὡς ἔξονται (cf. Sn64.12 *e-ko-te*). Mais la lacune offrant une place suffisante pour neuf ou dix signes, on doit supposer qu'il y avait un autre mot avant *pa₂]-si-re-wi-jo-te*, peut être un toponyme (voir § 16).

§ 10. Nous allons maintenant examiner l'identité des personnages rangés dans la catégorie A (Sn64.2-8):

ka-do-wo mo-ro-pa₂ (.3) est inconnu ailleurs.— *ru-ro mo-ro-pa₂* (.4) figure dans Jo438.6 (tablette que nous citerons à plusieurs reprises parce qu'elle constitue une liste de personnages importants qui livrent de l'or, dont un βασιλεύς et neuf κορητήρες).— *ku-ru-me-no mo-ro-pa₂ i-te-re-wa ko-re-te* (.5) = Κλύμενος *m. κορητήρ* de *I-te-re-wa* est précisément le commandant d'une des unités militaires appelées ὄρχαι (*ku-ru-me-no-jo o-ka* An654.1), ce qui fournit une confirmation frappante à mon interprétation de *ko-re-te* comme κορητήρ (hom. κοίρανος), chef militaire inférieur au commandant suprême ou λαφαγέτας (hom. ἡγεμών)³.— *pe-ri-mo ti-mi-ti-ja ko-re-te* (.6) porte un nom de personne inconnu ailleurs, mais dans Jn829.13, Jo438.24, On300.10 se trouve attesté le κορητήρ de Θεμι(σ)τία ou Θέμι(σ)τος ἄγος.— *pe-ri-me-de-o i-65 po-so-ri-jo-no te-ra-ni-ja* (.7) présente, au génitif,

¹ Dans PY Eb338.2, *o-wo-ze* n'est qu'une autre graphie de *o-u-wo-ze* de Ep704.7. Dans PY Un718.6, *o-wi-de-ta-i* est jusqu'ici sans interprétation.

² Cf. notamment PY Ep539.7 ...*e-ke... o-u-ge wo-ze*. Ceci invite aussi à considérer οὔτε ἀγρήσει comme coordonné à un verbe précédent, celui que nous postulons dans la partie mutilée de l'en-tête.

³ Voir *Colloque*, p. 105 ss.

le nom de *pe-ri-me-de* qui dans An656.12 figure comme officier de la *du-wo-jo-jo o-ka*. Comme *po-so-ri-jo-no* semble être un autre nom de personne qui au nominatif *po-so-ri-jo* se trouve aussi dans Jo438.e, si l'on accepte la translittération de *i-65* par *i-ju* et son interprétation par *υῖός* «fils»¹, on est porté à penser que *te-ra-ni-ja* indique une profession (e. gr. *θεραπνίας?*, avec une orthographe «anormale», et le sens de hom. *θεραπών* «écuyer», «membre de l'entourage du chef»; alors on a «le fils de *Περιμήδης*, écuyer? de *Po-so-ri-jo*»).—*po-ki-ro-qa e-qa-o a-to-mo* (.8) est *Ποικίλωκ^wς*, qui dans An654.12 figure en premier lieu entre les officiers de la *ta-ti-qa-we-wo o-ka* et qui dans Jo438.22 paie une quantité d'or importante. Pour la détermination *e-qa-o a-to-mo* Mühlestein² a proposé l'interprétation *ἰκ^wιο-αρθμός*. A mon avis, *e-qa-o* a toutes chances d'être le génitif singulier (ou pluriel) d'un neutre en *-os* (il ne peut pas être question d'un composé). Or, *e-qa(s)* fait immédiatement penser à *e-qa-ta* «comes», «membre de la suite royale», si bien qu'on est tenté de voir dans **ἰκ^wος* le nom mycénien de la «Gefolge»³. Mais le sens précis de *a-to-mo*, nom de profession, nous échappe.⁴ Signalons toutefois que dans la liste de livraisons d'or figure un *a-to-mo* (Jo438.e) payant une quantité d'or plus petite que celle de n'importe quel *mo-ro-qa₂* ou *κοιρητήρ*. Il est frappant d'autre part de constater que *po-so-ri-jo(-no)* et *po-ki-ro-qa* qui figurent dans les deux der-

¹ Sens proposé par H. Mühlestein (cf. Chadwick-Palmer-Ventris, *Studies in Mycenaean Inscriptions and Dialect*, London 1956, p. 18), sur la base de la translittération *i-ju* (=υῖός?).

² *Museum Helveticum* XII, 1955, p. 126 s. Mais cf. Chadwick, *Colloque*, p. 26.

³ Représentant i.-e. **sek^wos* n., d'où lat. *secus* (*heres secus*, etc., voir J. B. Hofmann, *Lat. etym. Wb.* II, p. 506, Ernout-Meillet, *Dict. étym. de la langue lat.*, p. 1074 s.) Le texte KN Aso493.1 *e²-pi-ko-wo² e²-qa-o² e-re-u-te²-[* (tablette peut-être perdue) pourrait confirmer cette interprétation (cf. PY Wa917 *e-re-u-te-re* se trouvant après *e-qa-ta*; cf. aussi, dans KN Aso493.3, *ra-wo-po-qa* terme militaire commençant par *λαφο-*). Dans KN V56.b *e-qa-a-o a-to-mo*, le premier mot, qui est de toute évidence un féminin au génitif pluriel, pourrait être un adjectif *ἰκ^wεῖος* (cf., pour la formation, *ἔρκος ἑρκεῖος*, et pour la graphie, *e-re-qa-te-jo|-te-o*) avec un nom féminin sous-entendu (nom de la jument, nom féminin du char *ἰκ^wία*, etc.). Mais dans PY Jo438.e *]-jo a-to-mo*, la lacune doit avoir eu un nom de personne, comme c'est le cas des autres mentions de cette tablette comportant un nom de profession.

⁴ Il s'agit d'un nom en *-μων*, car on lit *a-to-mo-na* dans KN Od563.2, 690.1, forme d'accusatif singulier ou pluriel.

nières mentions de la catégorie A, figurent aussi sur le bord inférieur de J0438, ce qui pourrait provenir de leur rang moins important, mais n'a aucune portée sur la superficie qui leur est assignée dans Sn64.

§ 11. On constate que sur les sept personnages enregistrés dans cette catégorie A, quatre portent la détermination *mo-ro-pa₂* et qu'ils sont les quatre premiers de la liste, ce qui pourrait également tenir à leur rang supérieur. De même, dans Jn438.4, 5, 17, les *mo-ro-pa₂* paient chacun une quantité d'or (seulement égalée par un des neuf *κοιρητήρες*: 21. *te-po-se-u ti-nwa-si-jo ko-re-te*). D'autre part, dans An519.2 un *ka-da-si-jo mo-ro-pa₂ wo-zo* est le premier cité dans la *to-ro-o o-ka*. La seule attestation de *mo-ro-pa₂* à Cnossos, C1632.I, n'ayant pas de contexte syllabique, est inutilisable; mais le témoignage des textes de Pylos souligne suffisamment l'importance de cette désignation. Du fait qu'un même personnage porte le double titre de *mo-ro-pa₂* et *κοιρητήρ* (commandant militaire d'un régiment), dans Sn64.5, on est amené à conclure que *mo-ro-pa₂* doit indiquer une profession de nature différente. Si, en outre, on tient compte du fait que dans An519.2, liste de troupes d'une *ὀρχά*, *wo-zo* ne peut pas signifier «travaillant la terre» (à l'encontre de *wo-zo*, *wo-zo-te*, *wo-ze*, etc. dans les textes de la classe E-); que hom. ἔρδω (<**ferγγω*) (dont myc. *wo-zo* etc. est considéré comme le correspondant), de même que ῥέζω (<**ferγγω*), se trouvent chez Homère avec le sens de «sacrifier» (cf. B 306 ἔρδομεν ἑκατομβάς), et, finalement, que dans An656.I le prêtre *ne-wo-ki-to* est le premier cité dans la *ὀρχά* de *Φάλπαλος*, de même que l'est *ka-da-si-jo mo-ro-pa₂*, dans An519, il devient fort difficile d'échapper à cette conclusion que *mo-ro-pa₂* recouvre un mot mycénien signifiant «prêtre» dont les nuances spéciales forcément nous échappent (prêtre militaire?).¹ Il est utile de rappeler aussi, à ce sujet, que des sacrifices de taureaux par des troupes sont mentionnés dans PY Cn3.

§ 12. Parmi les quatre personnages qui figurent dans la caté-

¹ La translittération *μοιρόπας -κx^wας* (proposée par Palmer, *TPhS* 1954, p. 52 n. 2, mais avec le sens de «possessor of a *μοῖρα*», partie de terrain) est très probable. Pour l'élément *μοῖρα* on peut penser à «morceau» de la victime d'un sacrifice (cf. ξ 434 *διεμοιῶτο*). Pour la voyelle de liaison *-o-*, cf. *ko-to-no-o-ko κτοινόχος*, composé de *κτοίνα*.

gorie B (Sn64.13-16), *e-ta-wo-ne-u* (.13) et *a-qi-zo-we* (.14) sont complètement inconnus. En ce qui concerne *ne-ge-u e-te-wo-ke-re-we-i-jo* (.15), signalons que *ne-ge-u* est aussi le nom d'un forgeron à *e-ni-pa-te-we*, dans Jn725.14, et celui d'un autre personnage, dans le texte mutilé de Eb833.1 (*ne-ge-wo* génitif, de la localité de *pa-ki-ja*, à laquelle se rapportent les textes de cette série); ce qui importe en tout cas c'est de constater que le patronymique *e-te-wo-ke-re-we-i-jo* est porté aussi par *a-re-ku-tu-ru-wo* qui, dans An654.8-9, figure comme le *e-ge-ta* de la ὀρχά de Klyménos.—Le nom de personne *me-wi* (qui, par sa forme rappelle *ke-ki*, nom d'un forgeron dans Jn692.6 et 725. [[20]]) est inconnu ailleurs, et a l'air d'être un nom populaire ou un hypocoristique; *e-ru-ta-ra me-ta-pa* est une indication de lieu (voir § 16), et *ki-e-wo* est le génitif de *ki-e-u*, nom d'un personnage, dans An724.9, sans doute très important à *a-ke-re-wa* puisqu'il est mentionné juste après le λαφαγέτας (.7) et *ta-ti-go-we-u* (.8), qui est le commandant d'une ὀρχά (An654.11). Le génitif indique sans doute un rapport de dépendance (serviteur?).

En conclusion, les individus mentionnés comme recevant la propriété de leurs terres dans B sont de condition beaucoup plus modeste que ceux de A. Deux d'entre eux sont inconnus; les deux autres, dont un porte un nom populaire, ont des rapports personnels de dépendance avec deux importants personnages militaires.

§ 13.—L'identification des individus de la classe C (An218.10-16) fait difficulté, surtout du fait que sur sept mentions, le nom du personnage manque complètement dans deux et est mutilé dans trois.

pa-ku-ro₂ de-wi-jo (.10) porte le même nom qu'un forgeron de *a-si-ja-ti-ja* (Jn750.8) et a l'air d'être un nom populaire (Πάχυλος «le gros»); *de-wi-jo* est un patronymique (?) que porte aussi *a₂-te-po* (An519.10) dans *ke-wo-no-jo o-ka*. —]-*ka-re-u* (non identifiable) est le 34-te (nom d'agent en -τήρ indiquant sa profession) de *e-ko-me-na-ta(o* génitif), commandant d'une *o-ka* (An661.9).—] *ke-ki-jo* (.12) est le même patronymique porté aussi, dans An657.11-12, par le *e-ge-ta a-e-ri-go-ta* qui fait partie du comité de limites (An218.5).—] *me-ta-po-ru-da-si-jo* (.13) est inconnu.—] *me-nu-a₂* (.14) est, avec une orthographe différente, le nom de *me-nu-wa*, personnage très important dans An724.2, peut-être un prêtre, puisqu'il figure dans cette tablette avant même *e-ke-ra₂-wo-ne* (.5) qui très probablement est le

ράναξ, et du λαφαγέτας (.7); dans le texte qui nous occupe *me-nu-a₂* est sans doute un génitif¹ exprimant un rapport personnel, semblable à *ki-e-wo* de Sn64.16.— *ma-ra-te-u a-pu-ka* (.15) porte, en second lieu, la détermination *a-pu-ka* qui est sans doute un ethnique en -áv (An656.13 *a-pu₂-ka-ne ke-ki-de*, 657.13 *ke-ki-de-ge a-pu₂-ka-ne* au pluriel, et 656.15-16 *e-ge-ta ka-e-sa-me-no a-pu₂-ka* au singulier); en ce qui concerne *ma-ra-te-u*, le pluriel *to-sa-de ma-ra-te-we ra-wa-ke-si-jo o-u-di-do-si* de PY Na245, montre que *ma-ra-te-u* est le nom d'un métier en rapport avec le λαφαγέτας, de sorte que dans An657.7 devra être interprété come détermination de *a-pi-je-ta*, qui précède. On est tenté de ne pas voir dans *ma-ra-te-u* un terme de hiérarchie militaire, car dans ce cas l'absence du nom propre serait choquante (cf. *a-mo-te-u* § 17).—]*go-te-wo i-65* (.16), «le fils (?) de]*go-te-u*», est inconnu.

§ 14. L'emploi des patronymiques attire quelques remarques. En effet, à côté de patronymiques appliqués à des personnages importants (*ro-u-ko ku-sa-me-ni-jo*, *a₂-te-po de-wi-jo*, *ke-ki-jo a-e-ri-go-ta*, *a-re-ku-tu-ru-wo e-te-wo-ke-re-we-i-jo*, voir §§ précédents), on est choqué du fait qu'un patronymique accompagne le nom de gens de rang inférieur dans les catégories B et C: *ne-ge-u e-te-wo-ke-re-we-i-jo*, *pa-ku-ro₂ de-wi-jo*,] *ke-ki-jo* (et peut-être *po-ru-da-si-jo*). Or, nous avons vu que dans ces mêmes catégories on rencontre des génitifs de noms de personnages importants pour exprimer le rapport de dépendance dans lequel se trouve l'individu figurant au nominatif. Etant donné que ces patronymiques sont portés par des personnages importants, connus surtout par les tablettes militaires de la série An, il est très probable que chez les gens plus humbles le patronymique exprime, non une relation de parenté, mais seulement des rapports sociaux du type de la clientèle ou la servitude, ou peut-être l'appartenance à la troupe du seigneur, ce qui est fort concevable dans le monde féodal mycénien.

§ 15. L'étude des personnages figurant dans les trois catégo-

¹ Ceci pourrait confirmer l'hypothèse de M. Lejeune, *Rev. de Philol.* XXIX, 1955, p. 165 s., sur l'existence en mycénien d'un génitif sing. masc. en -ας, archaïsme conservé seulement par le béotien et les parlars du NW. Mais à son côté, de nombreuses formes en -αο sont attestées.

ries, tout en aidant à déterminer l'identité de la plupart d'entre eux, a mis en évidence le rang supérieur de ceux qui figurent dans A et les liens avec l'armée qui, sous une forme ou une autre, sont communs aux personnages des trois catégories.

Il s'agit maintenant de préciser, autant qu'on peut, la nature juridique du partage des terres ordonné par ce qu'on pourrait appeler « charte royale de partage des terres ».

Pour ce qui est de la catégorie C, caractérisée par l'en-tête *o-da-a₂ e-ke-jo-to a-ko-to-no*, il est clair que les terres sont distribuées, mais sans que la propriété en soit accordée aux fermiers, condition exprimée par le terme ἄκτινοι « sans κτόνα », celui-ci étant le terme mycénien pour la terre en propriété (voir § 5). Comme ces gens de C sont établis sur le terrain communal, *ke-ke-me-na* (ce qui est indiqué par le sens du verbe ἐγ-χείοντοι, voir §§ 5 et 8), ils doivent correspondre à ceux qui, comme il a été établi par Bennett¹ dans une excellente étude sur les documents de la classe E-, ont en location des *o-nata* du δᾶμος impersonnel; cf., par ex., PY Eq59.4 *ke-re-te-u e-ke o-nata pa-ro da-mo*.

Dans la catégorie B, caractérisée par l'en-tête *o-da-a₂ ko-to-na e-ko-te*, les personnages mentionnés reçoivent évidemment leurs terres en propriété. Ce que le texte ne précise pas c'est si ce sont des *ko-to-na ki-ti-me-na* ou bien des *ko-to-na ke-ke-me-na* (voir § 17).

En ce qui concerne la catégorie A, l'en-tête est mutilé et, au surplus, le sens de *pa₂]-si-re-wi-jo-te*, qui ne peut que recouvrir βασιλεύοντες, demeure obscur. Car, la signification de « être roi », « régner » que ce verbe a au I^{er} millénaire ne convient point au contexte. D'autre part, aucun des noms des douze βασιλῆες attestés dans les archives de Pylos² ne coïncide avec ceux des personnages mentionnés dans cette catégorie. En fait, on s'attend à un sens faisant en quelque sorte pendant aux κτόνανς ἔχοντες et ἄκτινοι, si bien que βασιλεύοντες doit contenir une référence à une modalité du droit de la propriété différente de B et C.

¹ *Art. cit.*, p. 125.

² Leurs noms (connus surtout par leur attestation avec *pa₂-si-re-u*, *pa₂-si-re-wi-ja*, *ke-ro-si-ja*) sont: *A-ke-ro*, *A-ki-to*, *A-pi-ka-ra-do(-jo)*, *Ai-pi-o(-to)*, *A-pi-go-ta*, *A-ta-no(-ro)*, *A-ta-[]-wo(-no)*, *E-ri-ko-wo*, *Ke-ko(-jo)*, *O-to-wo(-o)* = *O-ta₂-we(-o)*, *Pa-go-[si-jo]*, *Ta-we-si-jo(-jo)*. Cf., pour l'état de la question dans les tablettes 1939, T. B. L. Webster, *Bull. Inst. Class. Stud. London* I, 1954, p. 15.

Ceci établi, il est évident qu'il faut se rapporter aux documents de la classe E- qui enregistrent la distribution de la propriété de la localité de *pa-ki-ja* à des fins fiscales indiquant les quantités de grain que chaque propriétaire et chaque fermier doit apporter en contribution. Or, on constate que dans les listes fiscales des tablettes E- ne figurent ni des *mo-ro- ρ a₂*, ni des *κοιρητήρες*, ni des *te-ra-ni-ja* (ni des *i-65*), ni des *a-to-mo*, qui sont justement les descriptions des individus inscrits dans la catégorie A. Ceci porte à croire que toutes ces hiérarchies militaires étaient exemptées d'impôts, car du moins l'existence d'un *κοιρητήρ* à *pa-ki-ja* est attestée par Jn829.7, Jo438.10, On300.2b. On peut imaginer avec beaucoup de vraisemblance que les chefs militaires faisaient au *ράναξ* la prestation de leur service personnel et de leurs gens d'armes, et n'étaient redevables d'aucune contribution en grain, en paiement des terres qu'ils recevaient du *ράναξ*, comme il se doit dans un régime féodal.

Reste à justifier l'emploi de *βασιλεύοντες* pour décrire les personnages exemptés d'impôts fiscaux. Avec les plus expresses réserves on peut avancer l'hypothèse que ce participe signifie «ayant la condition d'un *βασιλεύς*», titre qui ne figure pas non plus dans les listes fiscales de la série E-, et se rappeler que l'*Iliade* garde encore le souvenir du *βασιλεύς* et du *κοιρητήρ* (hom. *κοίρανος*) comme se trouvant sur le même plan hiérarchique (après le *ράναξ* et après le *λαφαγέτας* respectivement; voir B 203-206)¹. Ou encore on peut penser au sens «chef» de *βασιλεύς* chez Homère et considérer que le verbe *βασιλεύω* signifiait vaguement «être chef» dans la langue de Pylos au XIII^e siècle av. J. C.

Enfin, quant à la raison pour laquelle on refuse à *ka-do-wo mo-ro- ρ a₂* et à *ru-ro mo-ro- ρ a₂* le droit de choisir (*o-u-ge a-ke-re-se* «et ne choisira pas») les terres qu'on leur accorde, on ne pourrait proposer que des hypothèses trop faibles.

La différence donc entre les trois catégories est nette:

- A. Propriété des terres. Exemption d'impôts.
- B. Propriété des terres. Paiement d'impôts (cf. l'importance des *κτοίνας* dans les listes fiscales de la classe E-).
- C. Colonisation des terres, mais sans propriété. Paiements d'impôts pour leurs *o-na-ta* (cf. *supra*).

¹ *Colloque*, p. 115.

§ 16. L'identité des individus figurant dans les trois catégories montre qu'il s'agit d'un partage de terres à des militaires. D'autre part, plusieurs d'entre eux portent des indications de lieu, qui ne peuvent guère être interprétées que comme les localités d'où provient chacun. Ceci est tout à fait clair pour les *χοιρητῆρες* de *i-te-re-wa* et *Θεμιστίας* (Sn64.5, 6). Les indications de lieu à côté des trois comtes qui font partie du comité de limites, *me-ta-pa*, *o-wi-to-no* et *a-da-ra-* (An218.4-6) ne peuvent également qu'indiquer, à l'ablatif, les localités d'où ils doivent venir. Dans Sn64.16, *e-ru-ta-ra me-ta-pa* est un toponyme composé qui rappelle *e-ru-ta-ra o-34-ta* de An654.2-3 et *a-pu-ka* de An218.15 est un ethnique (voir § 13) qui, par sa nature même, ne peut qu'indiquer la provenance du personnage. On ne peut par conséquent penser que les terres qui vont être partagées sont sises dans ces localités différentes, ce qui en outre, serait peu concevable. Il est raisonnable de supposer que ces terres appartiennent à une localité, dont l'indication figurait peut-être dans la première ligne mutilée de Sn64, d'accord avec la place où normalement se trouvent ces indications toponymiques. Compte tenu des provenances diverses des bénéficiaires et de leur identification comme des gens de l'armée, il semble bien que ce partage ne donne pas lieu à la distribution des terres d'une localité du royaume, tel qu'il a pu être étudié pour *pa-ki-ja* (la présence de chefs d'autres localités serait inexplicable), mais qu'il doit être en rapport avec les activités militaires des derniers mois de Pylos. On peut imaginer en effet, avec beaucoup de vraisemblance, que les terres dont il est question venaient d'être conquises, ou plutôt que dans un stationnement temporaire elles étaient distribuées à des gens de l'armée pour la durée d'un an (*to-to we-to*).

§ 17. Or, la tablette PY An830+907, comportant les idéogrammes *DA* «household» et *vir*, et la mention *ke-ke-me-no* (.2, 6 et sans doute 9 aussi) rappelle très directement, bien qu'elle soit très mutilée, l'important document PY En609 où il est question de 40 *DA* «households» et des 14 *te-re-ta* «barons tributaires» qui possèdent des *κτοῖναι κτίμεναι* dans la localité de *pa-ki-ja*. Bennett¹ a pu montrer que chaque *DA* est l'ensemble des terres cultivées par un individu (ou sa famille), soit en qualité de propriétaire, soit en qualité de fermier,

¹ *Art. cit.*, p. 120.

soit de l'une et de l'autre façon. D'autre part, la mention *ke-ke-me-no-jo wa-te-u* dans PY Na395 ne laisse aucun doute quant à la nature substantive de *ke-ke-me-no* (neutre substantivé ou bien avec τέμενος sous-entendu) dans la mention An830+907.6 *a-te-re-wi-ja e-so ko-re-te-ri-jo ke-ke-me-no DA 30* [ou plus. Il s'agit donc du lot de la terre communale qui appartient au κοιρητήρ et dans lequel se sont établies 30[?] familles. *a-te-re-wi-ja* est le toponyme d'une localité; *e-so* demeure obscur: on peut penser au part. fut. ἔσσον («à Ἀτρηγα, future terre communale du κοιρητήρ, 30[?] familles»). Mais ce sens de *e-so* ne satisfait pas.¹ Le fait important est que le lot de terre du κοιρητήρ, dans An830, fait partie de la terre communale.²

Il est curieux de constater que l'adjectif *ra-wa-ke-si-jo* λαφαγέσιος, qui est appliqué à *te-me-no* τέμενος dans Er312.3, se trouve aussi dans Eq59.5: *ke-re-te-u e-ke o-na-to pa-ro damo FRUMENTUM 3/-/- pa-ro ra-wa-ke-si-jo e-[2 ou 3 signes disparus] FRUMENTUM 2/-/-*. Devant la lacune le signe *ke* est également possible, et la conjecture *ke-[ke-me-no]* se présente immédiatement à l'esprit, avec d'autant plus de vraisemblance que tous les documents de la série Eq ne contiennent que des mentions de *ke-ke-me-na* et de *da-mo*. L'adjectif s'applique aussi à des personnes, pour exprimer leur dépendance du commandant suprême: *ru-ko-ro* (Ea132, 782, 823, 882), *e-u-me-ne* (Ea822), *ku-ro*₂ (Ea814); à des noms de profession: *ma-ra-te-we* (Na245, bénéficiant d'une exemption; voir § 13), *a-mo-te-wo*, gen. de ἀρμοστεύς (att. ἀρμοστής, Ea421, 809). Aucune mention de *ki-ti-me-na* n'apparaît à côté de ces attestations. Au contraire, une *ke-ke-me-na ko-to-na* est expressément mentionnée dans Ea809 au nom d'un λαφαγέσιος ἀρμοστεύς (cf. Ea809); *ru-ko-ro* (Ea132) et *e-u-me-ne* (Ea822) ont en location des lots de la *ko-to-na* des porchers (cf. Ea782 où *ru-ko-ro* figure comme fermier dans

¹ On pourrait interpréter *e-so* comme l'adverbe ἔνω (att. εἶσω, ἔσω) création analogique faite sur ἐνς. Mais la notion de mouvement que ἔνω exigerait ne se dégage pas du contexte, et on s'attendrait à un génitif régime.

² On remarque que An830.9-12 contient aussi la mention de boyers; il s'agit de boyers établis sur le terrain communal (.12 *o-pi-da-mi-jo pi-82 go-[u-ko]-ro VIR 60*), ce qui est d'accord avec l'existence d'une *ko-to-na ke-ke-me-na* des boyers (Bennett, *art. cit.* p. 125, 130). La tablette PY Nn831, comportant la mention d'un κοιρητήρ (.9) livrant 24 SA (quatre fois plus que n'importe quel autre personnage de la tablette), à côté de *go-u-go-ro* (.5), de *po-me-ne* (.10) = ποιμένες, et même d'un χαλκεύς (.11), doit donc enregistrer des livraisons de SA par des gens qui occupent le terrain communal.

la *ko-to-na* d'un berger). Or, Bennett¹ a établi que les porchers et les ἀρμωστῆρες sont précisément deux des quatre groupes de gens de métier qui ont des *ko-to-na* dans la terre communale. On peut conclure de tous ces faits que le λαφάγεταις a son τέμενος dans la terre communale (de même que nous avons l'établi pour un κοιρητήρ, chef militaire d'un régiment, à l'échelon immédiat inférieur), et que les gens qui lui sont attachés sont des propriétaires (catégorie B du partage) ou des fermiers (catégorie C) dans la terre communale.

C'est à cette même conclusion que, pour la catégorie C, nous étions indépendamment arrivés par l'interprétation du verbe *e-ke-jo-to*, et, même sans tenir compte des données que nous venons de présenter, il était fort vraisemblable que les propriétés de la catégorie B étaient aussi prélevées sur la terre communale, puisque *ko-to-na*, dans Sn64.12, ne porte aucune détermination qui puisse la différencier. Toutes les terres qui font l'objet du partage envisagé dans cette étude et qui sont allouées à des militaires, appartiennent à la terre communale. Au contraire, le τέμενος du ράναξ semble être prélevé sur la *ki-ti-me-na*. Du moins dans Er880.1 on lit *-]ke-ra₂[- ki]-ti-me-no e-ke*, où il faut lire *e-ke-ra₂-wo*, qui est le nom du ράναξ (cf. Er312.1, 3, tablette jumelle de Er880, et An724.5, 7) et où *ki-ti-me-no* doit être un accusatif neutre du singulier, l'interprétation par un duel de *ki-ti-me-na* n' étant pas recommandée par le contexte.

Il semble bien que l'hypothèse de travail qui nous a servi comme point de départ (§§ 3-4) s'est montrée bien fondée, et que plusieurs faits nouveaux ayant trait au régime de la propriété à l'époque mycénienne ont pu être établis par la suite.

MARTÍN S. RUIPÉREZ

Salamanca
Pérez Oliva, 3

¹ *Art. cit.*, p. 130.